



voisins gendarmes et tapage nocturne

Par **elo58**, le **15/07/2020** à **17:07**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison dans un petit village, mais voilà mes voisins sont les gendarmes...

J'ai organisé une soirée avec ma famille pour fêter un événement, de ce fait je savais qu'il y aurait du bruit, j'ai donc fait un courrier à mes voisins les gendarmes pour les prévenir.

Mais pendant la soirée, ces messieurs sont rentrés chez moi, ils ont passé le portail fermé pas à clés mais fermé, et ils nous ont dit de baisser le son, ce qu'on a fait, on a fermé les portes du garage.

Une heure plus tard, un gendarme est revenu tout seul, à passer le portail pour la deuxième fois, en hurlant qu'on l'empêche de dormir.

C'est à ce moment que l'on a dit qu'il n'avait pas à rentrer chez nous comme dans un moulin, sans prévenir, en criant...Celui-ci est reparti chez lui.

Le lendemain matin, les gendarmes sont revenus à deux cette fois-ci pour soit disant me verbaliser, mais je leur ai tenu tête en insistant sur le fait qu'il n'avait pas à rentrer chez moi de la sorte, et que mes plus proches voisins ne s'étaient pas plaints. Sur ce ils sont repartis sans me verbaliser, mais ils m'ont dit que j'allais recevoir une convocation.

Ma question est : ont-ils le droit de rentrer chez moi de la sorte, et combien de temps ont-ils pour me verbaliser? Je précise que ma voisine se propose pour me faire un courrier en stipulant que le bruit ne la dérange pas.

Merci pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **16/07/2020** à **07:56**

[quote]

je précise que ma voisine se propose pour me faire un courrier en stipulant que le bruit ne la dérange pas.

[/quote]

Bonjour,

Peu importe que cette voisine ne soit pas gênée par le bruit puisque les gendarmes, eux, l'étaient et l'ont constaté !

[quote]

ont ils le droit de rentrer chez moi de la sorte

[/quote]

Y a t-il un dispositif (sonnette) au portail ? Si non, il est bien nécessaire d'entrer dans le jardin pour venir frapper à votre porte, non ?

Par **elo58**, le **16/07/2020** à **09:05**

Oui il y a une sonnette au portail

Par **beatles**, le **16/07/2020** à **09:26**

Bonjour,

Ils ont peut-être sonné mais vu le bruit et l'ambiance (portes du garage devant être fermées) vous n'auriez pas entendu la sonnerie.

Pour la lettre de la voisine, les gendarmes sont assermentés elle non.

Cdt.

Par **elo58**, le **16/07/2020** à **11:18**

Dans la maison, il y avait les enfants qui jouent à la console, donc forcément quelqu'un aurait entendu, de plus chez moi la musique on l'entendait pas, les enfants en bas âge dorment. En fait je pose la question, combien de temps ils ont pour me verbaliser, sachant que cela sert à rien de converser trop sur le sujet, puisqu'ils ont toujours raison...

Par **janus2fr**, le **16/07/2020** à **13:32**

[quote]

En fait je pose la question, combien de temps ils ont pour me verbaliser,

[/quote]

Le délai de prescription, après lequel les poursuites ne pourront plus être lancées, est d'un an.